



**Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur l'annexe portant sur les indicateurs de performance clés ESG 2023 et l'annexe sur le rapport des émissions de gaz à effet de serre 2023 préparés dans le cadre de la section « Aperçu stratégique » du rapport annuel intégré 2023 et du rapport d'action sur le climat de BCE Inc.**

Au conseil d'administration et à la direction de BCE inc.

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard de l' «Annexe sur les indicateurs clés de performance ESG 2023» et de l' «Annexe sur le rapport des émissions de gaz à effet de serre 2023» (collectivement l'«objet de la mission») de BCE Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

**Objet de la mission**

En ce qui a trait à l' «Annexe sur les indicateurs clés de performance ESG 2023», notre mission consistait à fournir une assurance limitée sur les indicateurs suivants :

- Économie circulaire : Récupération de déchets électroniques
- Économie circulaire : Pourcentage de déchets dangereux récupérés et envoyés à des recycleurs certifiés
- Économie circulaire : Pourcentage de réduction de déchets envoyés aux sites d'enfouissement
- Bien-être des membres de l'équipe
- Engagement des membres de l'équipe
- Diversité de genre au sein du conseil d'administration
- Diversité de genre au sein de la haute direction
- Représentation des personnes autochtones, noires ou de couleur (PANDC) au sein de la haute direction (niveau directeur et échelons supérieurs)
- Représentation des personnes autochtones, noires ou de couleur (PANDC) parmi les embauches de nouveaux diplômés et stagiaires
- Fréquence des accidents ayant entraîné un arrêt de travail
- Investissements communautaires
- Couverture du réseau 5G
- Couverture du réseau de la fibre optique
- Fiabilité du réseau
- Formation en sécurité de l'information
- Hameçonnage lié à la sécurité de l'information

En ce qui a trait à l' « Annexe sur le rapport sur les émissions de gaz à effet de serre 2023 », notre mission consistait à fournir une assurance limitée sur les types d'émissions suivants :

- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1 en tonnes of CO<sub>2</sub>e;
- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 2 en tonnes of CO<sub>2</sub>e;
- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 3 en tonnes of CO<sub>2</sub>e (Catégorie 1 biens et services achetés);
- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 3 en tonnes of CO<sub>2</sub>e (Catégorie 6 voyages d'affaires);

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
1250 Boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada H4G 2Y1  
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502



- Pourcentage des fournisseurs, déterminé en fonction du montant dépensé sur les achats de biens et services qui sont alignés sur la science ou qui ont une cible fondée sur la science;
- L'exactitude mathématique de la hausse ou de la baisse entre 2022 et 2023 pour :
  - les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1;
  - les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 2;
  - les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 3 (voyages d'affaires seulement);
- Variation absolue des émissions de GES de portée 1 et 2 comparativement à l'année 2020.

Le périmètre organisationnel et les critères applicables pour l'établissement des mesures ont été indiqués dans les annexes.

### **Responsabilité de la direction**

La direction est responsable de la préparation de l'objet de la mission conformément aux critères suivants et établis dans les annexes (collectivement, les « critères applicables ») :

- Critères de la direction élaborés à l'interne;
- ISO 14064-1 et suivant la méthodologie prescrite dans le Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard Revised Edition and the Greenhouse Gas Protocol: Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard.

La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un objet de la mission exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Notre responsabilité**

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sous forme d'assurance limitée sur l'objet de la mission sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme internationale de missions de certification (ISAE) 3000 *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques* et ISAE 3410, *Missions d'assurance aux bilans des gaz à effet de serre*. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons la mission de façon à obtenir une assurance limitée que l'objet de la mission ne comporte pas d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures (qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques) et l'évaluation des éléments probants obtenus. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions des utilisateurs de notre rapport. Le choix des procédures repose sur notre jugement professionnel et tient compte de notre détermination des secteurs où il est susceptible d'y avoir des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, lors de la préparation de l'objet de la mission conformément aux critères applicables.



Compte tenu des circonstances de la mission, dans le cadre de la mise en œuvre des procédures énumérées ci-dessus, nous avons :

- acquis, au moyen de demandes d'information, une compréhension de l'environnement de contrôle de BCE Inc. et des systèmes d'information pertinents pour la quantification et la déclaration des Indicateurs de performance clés ESG et des émissions de gaz à effet de serre;
- effectué des examens analytiques et une analyse des tendances des données présentées pour certains indicateurs de performance clés ESG et des émissions gaz à effet de serre;
- évalué si les méthodes utilisées par BCE Inc. pour établir si les estimations sont appropriées et si elles ont été appliquées de façon uniforme. Cependant, nos procédures n'incluent pas de tester les données sur lesquelles les estimations sont basées ou de développer séparément nos propres estimations dans le but d'évaluer les estimations de BCE Inc. ;
- réconcilié les données avec les documents sous-jacents pour un échantillon limité d'éléments relatifs à l'objet de la mission;
- examiné l'exactitude mathématique du calcul lié aux variations des émissions de gaz à effet de serre; et
- examiné les informations fournies sur l'objet de la mission sélectionné dans les annexes pour assurer leur concordance avec les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

#### **Notre indépendance et notre gestion de la qualité**

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1 *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

#### **Limites inhérentes importantes**

Les données non financières sont soumises à un plus grand nombre de limitations inhérentes que les données financières en raison de leur nature et des méthodes utilisées pour les déterminer, les calculer, les sonder ou les estimer. Les interprétations qualitatives de la pertinence, du caractère significatif et de l'exactitude des données reposent sur des hypothèses et des jugements personnels.



La quantification des gaz à effet de serre comporte également une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émission et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de divers gaz. Le choix de techniques de mesures différentes mais acceptables peut entraîner des mesures différentes. La précision des différentes techniques de mesure peut également varier.

### **Conclusion**

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l' « Annexe sur les indicateurs clés de performance ESG 2023 » et l' « Annexe sur le rapport des émissions de gaz à effet de serre 2023 » de BCE Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

### **Objet de la déclaration et restriction à l'utilisation de notre rapport**

L'objet de la mission a été préparé conformément aux critères applicables afin d'aider BCE Inc. avec la divulgation de leurs indicateurs de performance clés ESG et les émissions de gaz à effet de serre. Par conséquent, l'objet de la mission pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Notre rapport est destiné uniquement à BCE Inc.

Nous reconnaissons la divulgation de notre rapport, en totalité uniquement, par BCE inc. à sa discrétion. Nous ne faisons aucune déclaration et ne donnons aucune garantie à un tiers à l'égard de ce rapport.

A handwritten signature in black ink that reads "PricewaterhouseCoopers p.r.l./s.é.n.c.r.l." with a small superscript '1' to the right.

**Société de comptables professionnels agréés**

Montréal (Québec)  
Le 7 mars 2024

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A113424

### Annexe sur les indicateurs clés de performance ESG 2023

Le présent document présente les indicateurs de performance clés (IPC), la description de chaque IPC, la période couverte, le périmètre organisationnel et la méthodologie et les hypothèses utilisées dans le calcul. La portée des IPC est spécifiée dans le tableau ci-dessous.

Le présent rapport contient des données sur le groupe de sociétés BCE, collectivement appelés « BCE », « Bell », « Bell Canada », « nous », « notre », « nos » ou « société ».

IPC	Description	Performance 2023	Période couverte	Unités d'affaires incluses dans le périmètre organisationnel	Méthodologie et hypothèses
Économie circulaire : Récupération de déchets électroniques	La quantité de récepteurs de télévision, modems, téléphones cellulaires et de capsules Wi-Fi récupérés.	7 760 323	1 <sup>er</sup> octobre, 2020 au 30 septembre 2023	Tout BCE	Cet IPC est calculé selon le total des récepteurs de télévision, modems, téléphones cellulaires et capsules Wi-Fi récupérés par Bell pendant la période du 1 <sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2023.
Économie circulaire	Pourcentage de déchets dangereux récupérés et acheminés à des recycleurs certifiés	99 %	1 <sup>er</sup> octobre, 2022 au 30 septembre 2023	Tout BCE	Cet IPC représente le pourcentage de déchets dangereux récupérés et acheminés à des recycleurs certifiés par rapport à la quantité totale de matières dangereuses générées.  Les matières dangereuses que nous récupérons comprennent les batteries de réseau, les matières résiduelles de nos services de flotte et les matières telles que les aérosols, les contenants huileux, la peinture et les tubes fluorescents.
Économie circulaire	Pourcentage de réduction des déchets envoyés aux sites d'enfouissement	-16 %	1 <sup>er</sup> octobre, 2022 au 30 septembre 2023	Tout BCE	Cet IPC représente la variation en pourcentage des déchets envoyés aux sites d'enfouissement entre la période couverte décrite et la période de référence 2019.
Bien-être des membres de l'équipe	Pourcentage de "leaders" ayant terminé le module 1 de la formation de base	94 %	Au 31 décembre 2023	Tout BCE	Cet IPC représente le pourcentage du nombre total de "leaders" actuels (ayant au moins un subordonné direct) et de cadres supérieurs (niveau directeur et échelon supérieur) qui ont suivi la

	obligatoire sur la santé mentale				formation de base sur la santé mentale (le premier cours de formation du programme de certificat de leadership en santé mentale en milieu de travail).
Engagement des membres de l'équipe	Satisfaction des membres de l'équipe face à leur travail, à leur département et à la société dans son ensemble	73 %	Enquête réalisée à un moment donné dans le temps en 2023	Tout BCE	<p>Cet IPC est calculé comme le pointage moyen obtenu dans le cadre du sondage annuel de Bell sur la satisfaction des membres de l'équipe.</p> <p>Le pointage en ce qui a trait au niveau d'engagement des membres de l'équipe est basé sur cinq questions spécifiques et sur le pourcentage de membre du personnel qui ont répondu favorablement (fortement d'accord ou d'accord) aux questions par rapport au nombre total de membres du personnel qui ont répondu au sondage.</p> <p>Le processus de questionnaire est géré par un fournisseur indépendant ayant de l'expérience dans les sondages sur la satisfaction des employés. Le fournisseur indépendant conçoit le questionnaire et identifie les questions les plus pertinentes pour le calcul du pointage d'engagement des membres de l'équipe.</p>
Diversité de genre au sein du conseil d'administration (CA)	Pourcentage de représentation de la diversité de genre au sein du CA	33 %	Au 31 décembre 2023	Tout BCE	L'IPC est mesuré par le nombre de membres du conseil d'administration non-exécutifs s'identifiant comme diversifié en termes de genre grâce aux informations disponibles selon le certificat de l'agent, sur la base du nombre total de membres du conseil d'administration non-exécutifs selon les registres publics tels que le rapport des résultats de votes, en pourcentage au 31 décembre 2023.
Diversité de genre au sein	Pourcentage de représentation de la	32 %	Au 31 décembre 2023	Tout BCE	Cet IPC est calculé comme le pourcentage de représentation de la

de la haute direction	diversité de genre au sein de la haute direction (vice-présidence et échelons supérieurs)				diversité de genre dans les postes au sein de la haute direction (vice-présidence et échelons supérieurs). La diversité de genre est définie comme une personne qui s'identifie à un genre autre que masculin.
Représentation des personnes autochtones, noires ou de couleur (PANDC) au sein de la haute direction (niveau directeur et échelons supérieurs)	Pourcentage de représentation des PANDC dans la haute direction de Bell (niveau directeur et échelons supérieurs et y compris les dirigeants)	23 %	Au 31 décembre 2023	Tout BCE	Cet IPC est calculé comme le pourcentage du nombre de postes occupés par des PANDC au sein de la haute direction (direction et échelons supérieurs) selon un questionnaire d'auto-identification par rapport au nombre total de postes de haute direction.
Représentation des personnes autochtones, noires ou de couleur (PANDC) parmi les embauches de nouveaux diplômés et stagiaires	Pourcentage de représentation PANDC parmi les nouveaux diplômés et stagiaires embauchés	66 %	1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023	Tout BCE	Cet IPC représente le pourcentage du nombre de nouveaux diplômés et de stagiaires occupés par des PANDC selon un questionnaire d'auto-identification par rapport au nombre total de nouveaux diplômés et de stagiaires ayant commencé à travailler pendant la période indiquée.
Fréquence des accidents ayant entraîné un arrêt de travail	Nombre d'accidents avec arrêt de travail survenant sur notre lieu de travail pour 200 000 heures travaillées	1,37	1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023	Bell Canada, Bell Media, BTS and Expertech (excluant MTS)	Cet IPC est calculé comme le nombre total de cas d'accidents ayant entraîné un arrêt de travail par 200 000 heures de travail.  Un cas d'accident ayant entraîné un arrêt de travail est un cas ou une blessure qui rend un employé incapable de travailler le jour de travail suivant l'évènement. Les cas et les heures attribuables aux contractuels ne sont pas inclus.

Investissements communautaires	Aidez à bâtir une meilleure communauté à travers le pays en contribuant à des travaux novateurs en santé mentale et en s'impliquant dans le bénévolat et les dons de charité	22 893 539 \$	1 <sup>er</sup> janvier, 2023 au 31 décembre 2023	Tout BCE	<p>Cet IPC est calculé conformément au modèle LGB (anciennement « London Benchmarking Group ») et comprend les éléments suivants : dons en espèces, dons en nature et coûts de gestion du programme.</p> <p>L'IPC comprend des initiatives liées aux quatre piliers clés : lutte contre la stigmatisation, accès aux soins, recherche et leadership en milieu de travail.</p> <p>Les dons en espèces sont compilés à partir des reçus fiscaux reçus des organisations à but non lucratif et des factures de tiers pour l'achat de biens et de services. Les dons en nature sont des contributions non monétaires et représentent la valeur des annonces d'intérêt public par l'intermédiaire de Bell Média.</p> <p>La valeur de ces annonces est estimée à 75 % du prix de détail. Les frais de gestion des programmes sont liés au personnel et aux dépenses consacrées à l'exécution des initiatives.</p>
Couverture du réseau 5G	Pourcentage de la population canadienne desservie par le réseau sans fil 5G de Bell	86 %	Au 31 décembre 2023	Tout BCE	<p>Cet IPC représente la couverture à un moment précis de la population canadienne ayant accès au réseau sans fil avancé 5G.</p> <p>Ceci est calculé en divisant le nombre de personnes ayant accès au réseau avancé 5G par la population canadienne totale</p>



					<p>déclarée par Statistique Canada (données du recensement, publiées en 2021).</p> <p>Le nombre de personnes ayant accès au réseau avancé 5G a été estimé à l'aide d'un modèle de référence de l'industrie et des données du réseau de Bell relatives à novembre 2023. L'indicateur reflète la meilleure estimation de la couverture du réseau au 31 décembre 2023 sur la base qu'aucun réseau avancé 5G supplémentaire réseau a été activé après novembre.</p>
Couverture du réseau de la fibre optique	Nombre d'emplacements additionnels à l'échelle nationale qui ont été connectés au réseau de fibre pure de Bell	633 000	1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023	Tout BCE	<p>Cet IPC représente les nouveaux emplacements qui ont été connectés avec un accès au réseau filaire à fibre pure de Bell au cours de l'année.</p> <p>Ceci est calculé en additionnant le nombre total d'emplacements connectés au réseau de fibre pure à l'échelle nationale du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.</p>
Fiabilité du réseau	Pourcentage de temps où le réseau de connexion Internet haut débit (FTTH) était fiable. FTTH signifie « Fibre optique jusqu'au domicile ». Il fait référence à un type de technologie de connexion Internet à haut débit qui utilise des câbles à fibre optique pour transmettre des données.	99,9952 %	Moyenne cumulée du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023	Tout BCE	<p>La fiabilité du réseau est référencée par la connexion Internet haute vitesse (FTTH) de Bell offerte aux clients à l'échelle nationale.</p> <p>Cet IPC est calculé par la durée de l'interruption définie comme l'heure de fin affectant le service soustraite de l'heure de début affectant le service et en appliquant la durée au nombre de clients impactés du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour obtenir un taux de fiabilité annuel.</p>

<p>Formation en sécurité de l'information</p>	<p>Pourcentage des membres de l'équipe ciblés qui ont été intégrés lors du lancement de la formation Soyez cyberavisé avant le 31 décembre 2021 et qui ont terminé la formation complète avant le 31 décembre 2023.</p>	<p>95 %</p>	<p>Au 31 décembre 2023</p>	<p>Tout BCE</p>	<p>Cet IPC valide la formation en cybersécurité suivie par les membres de l'équipe au 31 décembre 2023.</p> <p>Le KPI est mesuré à l'aide du nombre de formation terminé par les membres de l'équipe qui étaient intégrés lors du lancement de la formation Soyez cyberavisé avant le 31 décembre 2021 et qui ont terminé la formation complète avant le 31 décembre 2023. Les employés disposent d'une année complète pour suivre la formation.</p>
<p>Hameçonnage lié à la sécurité de l'information</p>	<p>Taux de détection lors des simulations d'hameçonnage coordonnée par la plateforme de simulation d'hameçonnage de Bell, Beauceron/Phisherman</p>	<p>33 %</p>	<p>1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023</p>	<p>Tout BCE</p>	<p>L'IPC est calculé à l'aide du nombre de cas reportés sur le nombre total de simulations d'hameçonnage.</p>

## Annexe sur le rapport des émissions de gaz à effet de serre 2023

Le rapport suivant décrit les IPC GES, une description concise de chaque IPC, le périmètre organisationnel et la méthodologie et les hypothèses utilisées dans le calcul.

### INTRODUCTION

Le présent rapport sur les émissions de GES a été préparé conformément aux principes et aux exigences stipulés dans la norme ISO 14064-1 et en suivant la méthodologie décrite dans le Protocole des gaz à effet de serre : A Corporate Accounting and Reporting Standard Revised Edition et le Protocole des gaz à effet de serre : Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard. Les émissions de GES de Bell des portées 1, 2 et 3 (biens et services achetés, et voyages d'affaires uniquement) totalisent 1 692 234 tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (CO<sub>2e</sub>) pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

### PÉRIMÈTRE ORGANISATIONNEL

Bell applique l'approche du contrôle opérationnel pour déterminer le périmètre organisationnel de la déclaration qui s'applique à ses filiales et divisions. Les unités d'affaire comprises dans le périmètre organisationnel sont les suivantes:

- BCE Nexxia
- Bell Aliant
- Bell Canada
- Bell Média
- Bell Mobilité
- Canaux de distribution de Bell Mobilité
- Bell MTS
- Bell Maison intelligente
- Bell Solutions techniques
- Axia
- CNexia
- Expertech
- Northwestel
- Maskatel
- Groupe de course Octane Inc.
- La Source

Le tableau ci-dessous présente les émissions de GES de Bell des portées 1, 2 et 3 (Biens et services achetés et voyages d'affaires uniquement) pour les périodes de 12 mois allant du 1er juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année de déclaration (en tonnes de CO<sub>2</sub>e).

IPC	Périmètre opérationnel	2022	2023	Variation (2022 à 2023)
<b>Portée 1 Émissions de gaz à effet de serre (GES) en équivalent de tonnes de CO<sub>2</sub></b>	Émissions de GES directes provenant de sources contrôlées par Bell, incluant les rejets accidentels de substances appauvrissant la couche d'ozone provenant des équipements de refroidissement, ainsi que la combustion de mazout et de gaz naturel dans les immeubles, de diesel pour les tours de télécommunications, l'équipement de transmission et les génératrices, de propane pour l'équipement d'entretien et de diesel, d'essence, de biodiesel et d'éthanol pour les véhicules du parc automobile.	134 288	138 759	+3,3%
<b>Portée 2 Émissions de gaz à effet de serre (GES) en équivalent de tonnes de CO<sub>2</sub></b>	Émissions de GES indirectes associées à la consommation d'électricité, de chauffage/refroidissement et de vapeur achetés par Bell dans l'exercice de ses activités dans ses immeubles et autres installations.	122 037	117 607	-3,6%
<b>Portée 3 Émissions de gaz à effet de serre (GES) en équivalent de tonnes de CO<sub>2</sub> - (Catégorie 1 biens et services achetés)</b>	Extraction, production et transport de biens et de services achetés ou acquis par BCE Inc. au cours de l'année de déclaration, non inclus dans les catégories 2 à 8.	1 519 312 <sup>(1)</sup>	1 430 400	-5,9% <sup>(1)</sup>
<b>Portée 3 Émissions de gaz à effet de serre (GES) en équivalent de tonnes de CO<sub>2</sub> - (Catégorie 6 voyages d'affaires)</b>	Déplacements professionnels : Autres émissions indirectes associées aux voyages d'affaires des employés de Bell, y compris les déplacements en avion, en train, en véhicules loués et en véhicules personnels.	4 110	5 468	+33%
<b>Total</b>		1 779 747 <sup>(1)</sup>	1 692 234	-5%

(1) Les données de la portée 3 - Catégorie 1: Biens et services achetés de 2022 n'ont pas fait l'objet d'une mission d'assurance limitée par PwC.

IPC	Description	Performance 2023	Période couverte	Unités d'affaires incluses dans le périmètre organisationnel	Méthodologie et hypothèses
<b>Engagement des fournisseurs</b>	Pourcentage des fournisseurs, déterminé en fonction du montant dépensé sur les achats de biens et services qui sont alignés sur la science ou qui ont une cible fondée sur la science	28%	Au 30 juin 2023	Tout BCE	<p>Cet ICP est calculé en divisant le montant total dépensé pour les fournisseurs ayant une cible fondée sur la science ou qui sont alignés sur la science par le montant total dépensé pour les fournisseurs.</p> <p>Les fournisseurs pris en compte dans le calcul de cet ICP sont les 800 fournisseurs les plus importants.</p>

Les émissions de portée 1 ont augmenté de 4 471 tonnes de CO<sub>2</sub>e (+3,3 %) en 2023 par rapport à 2022. Cette augmentation est largement imputable à la hausse des kilomètres parcourus pour servir nos clients, des rejets accidentels de substances appauvrissant la couche d'ozone provenant des équipements de refroidissement et des événements naturels survenus au Canada, comme l'ouragan Fiona, les feux de forêt, les inondations, les tempêtes de vent et de verglas, qui ont tous causé des pannes de courant entraînant une augmentation du ravitaillement en carburant des génératrices de secours ;

Les émissions de portée 2 ont diminué de 4 430 tonnes de CO<sub>2</sub>e (-3,6 %) en 2023 par rapport à 2022. Cette diminution est principalement due à la baisse des facteurs d'émission de l'électricité dans certaines provinces en raison de la décarbonisation du réseau.

En conséquence, la variation annuelle des émissions de GES de portée 1 et de portée 2 est de 0,016% et le total des émissions de GES de portée 1 et de portée 2 en 2023 s'élève à 256 366.

Les émissions de portée 3 (Catégorie 6 voyages d'affaires uniquement) ont augmenté de 1 358 tonnes de CO<sub>2</sub>e (+33 %) en 2023 par rapport à 2022. Cette augmentation peut s'expliquer par la levée des restrictions de Bell en matière de voyages à la suite de la pandémie de COVID-19, ce qui a entraîné une augmentation importante des voyages d'affaires d'une année à l'autre.

Les émissions de Scope 3 (Catégorie 1 biens et services achetés) ont diminué de 88 912 tonnes de CO<sub>2</sub>e (-5,9 %) en 2023 par rapport à 2022. Cette diminution est principalement due aux initiatives d'économies lancées au début de 2023 pour réduire et rationaliser les coûts à l'échelle de l'entreprise.

Dans l'ensemble, les émissions de GES de Bell provenant des portées 1, 2 et 3 (biens et services achetés et voyages d'affaires seulement) ont diminué de 87 513 tonnes de CO<sub>2</sub>e (-5 %) en 2023 par rapport à 2022.

La variation absolue des émissions de GES des portées 1 et 2 par rapport à l'année de référence 2020 est de -2,5 %. Elle est calculée en soustrayant les émissions totales de GES des portées 1 et 2 pour l'année 2020 (base) des émissions totales des Scopes 1 et 2 pour 2023, en termes absolus, puis en divisant la différence obtenue par le total des émissions des portées 1 et 2 pour 2023

## Détails sur la méthodologie et hypothèses du rapport des

### Portée 1

#### Carburant:

Les émissions de portée 1 provenant du carburant incluent la consommation de combustibles fossiles (mazout, gaz naturel, propane, diesel et essence) et de biocarburants (biodiesel et éthanol).

#### Combustibles fossiles :

- Sources d'information sur les volumes de combustibles consommés :  
Les informations fournies par les systèmes d'agrégation des données énergétiques de l'entreprise et les rapports des fournisseurs d'énergie comprennent les volumes de mazout, de gaz naturel, de propane, de diesel et d'essence consommés par province pour la période couverte par le rapport.
- Sources d'information ne contenant pas de données sur le volume de carburant consommé :  
Les volumes de mazout, de gaz naturel, de propane, de diesel et d'essence consommés sont estimés en compilant les coûts énergétiques en dollars canadiens (\$) indiqués dans les rapports financiers de l'entreprise et en les convertissant en volumes à l'aide des meilleures estimations des coûts unitaires moyens (\$/unité) par substance et par province pour la période de référence.

## Biocarburants :

- Les émissions de portée 1 provenant de la consommation de biocarburants sont calculées pour tenir compte de la teneur en biocarburant (c'est-à-dire le biodiesel et l'éthanol) des carburants consommés par les véhicules du parc automobile (c'est-à-dire le diesel et l'essence). Les volumes de biocarburants sont estimés en appliquant les hypothèses suivantes aux volumes de diesel et d'essence consommés par les véhicules du parc automobile de Bell :
  - 2 % de biodiesel dans le diesel
  - 5 % d'éthanol dans l'essence

Les hypothèses ci-dessus correspondent aux pourcentages de teneur moyenne en carburant renouvelable dans le diesel et l'essence (respectivement) requis par le Règlement sur les carburants renouvelables du Canada.

Les émissions (tonnes de CO<sub>2</sub>e) sont calculées en multipliant les volumes de carburant consommé par province par les facteurs d'émission de CO<sub>2</sub>e correspondants.

Les facteurs d'émission de CO<sub>2</sub>e sont calculés en multipliant le facteur d'émission de chaque gaz (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O) par son potentiel de réchauffement planétaire (PRP) et en additionnant les produits obtenus. Les facteurs d'émission de chaque gaz sont tirés du Rapport d'inventaire national (RIN) : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 2) :

- Période de déclaration se terminant le 30 juin 2023: NIR 1990-2021
- Période de déclaration se terminant le 30 juin 2022: *NIR 1990-2020*
- Les PRP sont tirés du cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2014 (PRP du CO<sub>2</sub> = 1, PRP du CH<sub>4</sub> = 28 et PRP du N<sub>2</sub>O = 265).

## Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) :

Les volumes de rejets accidentels de SACO sont obtenus en additionnant les volumes de rejets enregistrés dans le système de gestion des incidents environnementaux de Bell. Les émissions (tonnes de CO<sub>2</sub>e) sont calculées en multipliant les volumes de SACO rejetés par les PRP correspondants, qui sont tirés du cinquième rapport d'évaluation du GIEC, 2014.

## Portée 2

Installations dont les données sur la consommation d'électricité sont connues:

- Les informations extraites des systèmes de compilation des données d'énergie de l'entreprise et des rapports des fournisseurs d'énergie comprennent les kilowattheures (kWh) d'électricité consommée par province pour la période de déclaration.

Installations dont les données financières sur la consommation d'électricité ne sont pas connues:

- Les kilowattheures (kWh) d'électricité consommée sont estimés à l'aide des meilleures estimations de la consommation moyenne en kilowattheures par pied carré (kWh/pied carré). Cette consommation moyenne est calculée à l'aide des données directes de consommation d'énergie extrapolées à partir d'un échantillon représentatif des immeubles de Bell.
- Les kilowattheures (kWh) d'électricité consommée sont estimés en collectant les données sur les coûts énergétiques en dollars canadiens (\$) inscrits dans les rapports financiers de l'entreprise, qu'on convertit en kWh à l'aide des meilleures estimations des coûts unitaires moyens (\$/kWh) par province pour la période de déclaration.

Les émissions (tonnes de CO<sub>2e</sub>) sont calculées en multipliant les kilowattheures (kWh) d'électricité consommée par province par les facteurs d'émission de CO<sub>2e</sub> correspondants. Les facteurs d'émission de CO<sub>2e</sub> sont basés sur les facteurs d'intensité relative à la production d'électricité tirés du Rapport d'inventaire national (RIN) : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 3, annexe 13).

- Période de déclaration se terminant le 30 juin 2023: *NIR 1990-2021*
- Période de déclaration se terminant le 30 juin 2022: *NIR 1990-2020*

### Portée 3 – Catégorie 1, Biens et services achetés

Les données concernent l'extraction, la production et le transport de biens et de services achetés pendant l'année de référence auprès de fournisseurs de produits de consommation pour la mobilité et la télévision, de produits et de services informatiques, de services de transport, de services de marketing, de services de réseaux d'accès, de services professionnels, de services immobiliers, de matériel de terrain, de services administratifs, etc.

Pour obtenir un calcul fiable, BCE extrait les données relatives aux dépenses de tous les fournisseurs pour la période de référence. Pour obtenir un calcul fiable, BCE extrait les données relatives aux dépenses de tous les fournisseurs pour la période couverte par le rapport. Les 100 premiers fournisseurs en termes de dépenses sont sélectionnés pour être convertis en calculs d'émissions de GES. Les 100 principaux fournisseurs représentent environ 69 % du total des dépenses. Une extrapolation des émissions de GES est effectuée pour les 31% restants.

Les émissions (tonnes de CO<sub>2e</sub>) sont calculées en multipliant le montant des dépenses pour un type de bien ou de service acheté par le facteur d'émission de CO<sub>2e</sub> pertinent. Les facteurs d'émission de CO<sub>2e</sub> proviennent de l'agence américaine de protection de l'environnement - EEIO economic input output database 2018 et ils sont convertis en dollar canadien et ajustés en fonction de l'inflation.



## Portée 3 – Catégorie 6, Voyages d'affaires

Voyages en avion et en train :

- Les informations fournies dans les rapports des agences de voyage comprennent les segments de vol et la distance parcourue (km) pour les voyages en avion et en train qui ont eu lieu au cours de la période de référence. Les segments de vol sont ventilés par catégorie de distance de vol (court-courrier, moyen-courrier et long-courrier) conformément au fichier Emission Factors for Greenhouse Gas Inventories publié sur le site web des US Environmental Protection Agency Center for Corporate Climate Leadership en septembre 2023.
- Les émissions (tonnes de CO<sub>2</sub>e) sont calculées en multipliant la distance parcourue (km), par catégorie de distance de vol pour les voyages aériens, par les facteurs d'émission de CO<sub>2</sub>e pertinents. Les facteurs d'émission de CO<sub>2</sub>e proviennent du fichier Emission Factors for Greenhouse Gas Inventories publié sur le site web des US Environmental Protection Agency Center for Corporate Climate Leadership en septembre 2023.

Véhicules loués :

- Les litres (L) de carburant consommés sont estimés en compilant les coûts de carburant en dollars canadiens (\$) dépensés auprès des sociétés de location de voitures et en les convertissant en litres à l'aide des meilleures estimations des coûts unitaires moyens (\$/L) pour l'essence pour la période de référence.
- Les émissions (tonnes de CO<sub>2</sub>e) sont calculées selon la même méthodologie que celle utilisée pour les émissions du champ d'application 1 provenant de la consommation de combustibles fossiles (décrite ci-dessus). Pour ce calcul, Bell a supposé que tous les véhicules loués fonctionnent à l'essence.

Véhicules personnels des employés:

- La distance parcourue (km) est calculée en convertissant les frais kilométriques des employés (\$) en utilisant les taux de remboursement applicables (\$/km) indiqués dans les politiques de dépenses discrétionnaires des unités d'affaires. Les litres (L) de carburant consommés sont estimés en convertissant la distance parcourue (km) en utilisant les meilleures estimations de la consommation moyenne d'essence des voitures (L/km) pour la période de référence.

- Les émissions (tonnes de CO<sub>2</sub>e) sont calculées selon la même méthodologie que celle utilisée pour les émissions du champ d'application 1 provenant de la consommation de combustibles fossiles (décrite ci-dessus). Pour ce calcul, Bell a supposé que tous les véhicules personnels des employés fonctionnent à l'essence.